

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *jeudi 19 mai 2016* à *19h00* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux ainsi que messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Guylaine Courchesne, *adjointe administrative*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**SONT ABSENTS :**

Les conseillers municipaux Mélanie Provencher, Julie Gagnon et Marcel Lavoie sont absents de cette séance spéciale.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2016-05-100**

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*  
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Règlement 148-2016 – Règlement modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin d'ajouter et permettre les usages Commerce I (lettres a, f, h, i) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone P-01 (second projet) ;
04. Amélioration du réseau routier – Travaux d'asphaltage 2016 – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;
05. Période de questions ;
06. Levée de l'assemblée.

**03. RÈGLEMENT 148-2016 – Règlement modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin d'ajouter et permettre les usages Commerce I (lettres a, f, h, i) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone P-01 (second projet)**

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder à la modification de notre règlement de zonage 060-2006;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère Julie Gagnon lors de la séance régulière du 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le mercredi 18 mai 2016, à 18h, à la salle du conseil, situé au 26, rue Ally;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'adoption du second projet de règlement sans modification au premier projet;

**2016-05-101**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le second projet de règlement portant le titre « *Règlement 148-2016 – Règlement modifiant le règlement de zonage 060-2006 afin d'ajouter et de permettre les usages Commerce I (lettres a, f, h, i) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone P-01* »

#### **04. AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – Travaux d’asphaltage 2016 – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel d’offres pour des travaux de pose bitumineux sur une partie de la rue Ally ainsi que les rues Côte de l’église et Côte Tailly ;

CONSIDÉRANT que l’ouverture des soumissions a eu lieu le 17 mai dernier à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

<i>Pagé Construction, division Sintra</i>	<i>122 283.62\$ (taxes incluses)</i>
<i>Pavage Maska Inc.</i>	<i>132 613.61\$ (taxes incluses)</i>
<i>Danis Construction Inc.</i>	<i>118 658.68\$ (taxes incluses)</i>

**2016-05-102**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’octroyer le contrat pour les travaux d’asphaltage 2016, pour une partie de la rue Ally ainsi que les rues Côte de l’église et Côte Tailly, au plus bas soumissionnaire conforme soit l’entreprise *DANIS CONSTRUCTION Inc.* pour un montant de 103 203.90\$ (taxes en sus) ;

QUE les travaux devront être réalisés à l’intérieur de trente (30) jours suivant la date de prise en considération ;

QUE l’entrepreneur devra nous fournir, dans les quinze (15) jours suivants le mandat de son contrat, un cautionnement d’exécution au montant de 10% de la soumission, tel que mentionné dans le devis d’appel d’offres.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521*

#### **05. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n’ayant été posée, nous poursuivons la séance.

#### **06. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2016-05-103**

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h04.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Guylaine Courchesne, adjointe administrative*